

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES
28/2024**

Objet : Révision des tarifs de la cantine

SEANCE MERCREDI 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 26 juin à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 19 juin 2024 par courrier électronique

Étaient présents :

Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN Gérard BLANC, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN

Absents excusés :

Pierre ALAMELLE pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Hélène CHAULLIER pouvoir à Nadia PELLEGRIN

Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT

Christelle THIEBAULT pouvoir à Gérard BLANC

Absents : *Amandine HEBREARD*

Bruno MAURIZOT a été désigné comme secrétaire de séance

Vu la délibération n°28_202023 du 09 juin 2023 fixant les tarifs de la cantine et la garderie,

Considérant que le prestataire API augmente ces tarifs à hauteur de 2.60% à compter du 1^{er} septembre 2024, Madame le Maire informe les élus de nouvelle tarification à savoir :

- Repas livré 4 éléments 3.975€ TTC
- Repas livré adultes 6.608€ TTC

Madame le Maire rappelle qu'une révision des tarifs a déjà eu lieu en 2023 et propose de réactualiser uniquement le tarif du repas adulte à prix coûtant et rappelle les tarifs en vigueur :

CANTINE

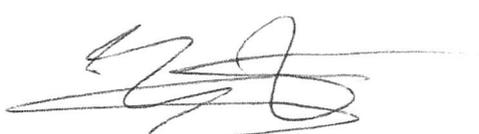
- Tarif abonné 3.15€ (inchangé)
- Tarif occasionnel 3.50€ (inchangé)
- Tarif adulte **6.61€** au lieu de 5.70€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide de :

- **FIXER** les tarifs comme indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de Séance



Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

